



Refus d'un remboursement pour l'achat d'un vêtement

Par **Steph_ha**, le **19/03/2008** à **14:26**

Bonjour

J'ai acheté un vêtement hier et ai voulu le rapporter aujourd'hui ayant changé d'avis. La vendeuse a refusé de me rembourser et m'a fait un avoir à utiliser uniquement dans sa boutique (une grande marque de prêt-à-porter pourtant, dont ce n'est pas la seule boutique sur Paris). Mais cela ne m'arrange pas, car je n'ai pas forcément envie d'acheter à nouveau chez eux d'ici 3 mois (validité de l'avoir).

Puis-je exiger un remboursement en vertu d'une loi ou d'un texte du code de commerce ?

En vous remerciant de votre réponse

Stéphanie.

Par **Erwan**, le **19/03/2008** à **21:54**

Bjr,

à priori non, sauf si c'est indiqué dans le magasin (satisfait ou remboursé).

Par **Steph_ha**, le **20/03/2008** à **14:10**

Merci de votre réponse.